

1. Introduction

Ce règlement a pour objectif de définir les règles d'organisation du vide-grenier qui se tiendra le samedi 26 septembre 2026 à la Nouvelle Volière (Chemin du Léderrey 1, 1899 Torgon), organisé par Torgon Tourisme (Société de Développement Vionnaz-Torgon) et la société Bricole & Picole.

Ce vide-grenier est réservé aux exposants particuliers (non professionnels) souhaitant vendre des objets personnels d'occasion.

Le vide-grenier a pour objectif de promouvoir l'économie circulaire, le réemploi des objets et les échanges entre particuliers. Il permet de donner une seconde vie aux objets tout en réalisant un revenu d'appoint occasionnel.

Le vide-grenier est limité à 40 exposants maximum, sur inscription préalable uniquement. Aucune inscription ne sera acceptée le jour de la manifestation.

Toute activité professionnelle ou commerciale est exclue. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou l'accès au vide-grenier à toute personne exerçant une activité professionnelle. Si le caractère professionnel d'une activité est constaté sur place, l'organisateur pourra soit refuser l'accès sans remboursement, soit appliquer un tarif supplémentaire de CHF 100.- à payer sur place, sous réserve des disponibilités.

En s'inscrivant, chaque exposant accepte le présent règlement dans son intégralité (1 à 6).

2. Inscriptions et paiement

Les inscriptions sont obligatoires **avant le 17 septembre 2026** via le lien suivant :

<https://forms.gle/UBJahVAV9fLr45fC8>

Le comité d'organisation valide l'inscription par retour de courriel et transmet un code QR pour le paiement de l'emplacement (voir article 3).

Le paiement s'effectue uniquement par virement bancaire via QR-facture ou en espèces à l'Office de tourisme de Torgon.

Dès réception du paiement, le comité confirme l'inscription, qui devient alors définitive.

3. Tarif et emplacement

Le tarif est de CHF 20.- par emplacement, comprenant une table de 250 x 60 cm et deux bancs.

Les exposants sont libres d'amener leurs propres tentes (3x3 maximum), parasols ou portes-habilles.

L'organisateur attribue les places selon le principe : premier inscrit, premier servi. Il est uniquement possible de réserver 1 place par famille.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation de la part de l'exposant ou de mauvaises conditions météorologiques le jour de la manifestation.

4. Horaire, installation et rangement

La manifestation 'Brisofest' sera ouverte au public de 10h00 à 22h30.

Le vide-grenier en fait partie et aura lieu de 10h00 à 16h00.

De 08h00 à 9h00, les emplacements seront attribués par l'organisateur.

Il n'est pas possible de décharger ou de s'installer avant 8h00.

Tout exposant arrivant après 9h00 pourra se voir refuser l'accès sans remboursement des frais d'inscription.

Les véhicules seront autorisés pour le déchargement aux abords de la place, dans le respect des règles de circulation et de la signalétique existante, de 08h00 à 9h15. Ils devront ensuite être stationnés sur une place de parking autorisée située à environ 250 mètres.

Aucun démontage de stand ne sera autorisé avant 16h00.

Merci de libérer votre emplacement au plus tard à 17h15 et de le laisser propre, sans y laisser de déchets. Tout dépôt sauvage entraînera l'exclusion des futures éditions.

5. En cas de mauvais temps

Le vide-grenier se tiendra par tous les temps. Les exposants renonçant à participer pour raison d'intempéries ne pourront prétendre à aucun remboursement.

6. Fin de manifestation

La manifestation Brisofest prendra fin à 22h30.

Le vide-grenier à 16h00

Contact et informations

Pour toute question, veuillez contacter Torgon Tourisme au +41 24 481 31 31.

Inscriptions uniquement par le lien ci-joint : <https://forms.gle/UBJahVAV9fLr45fC8>